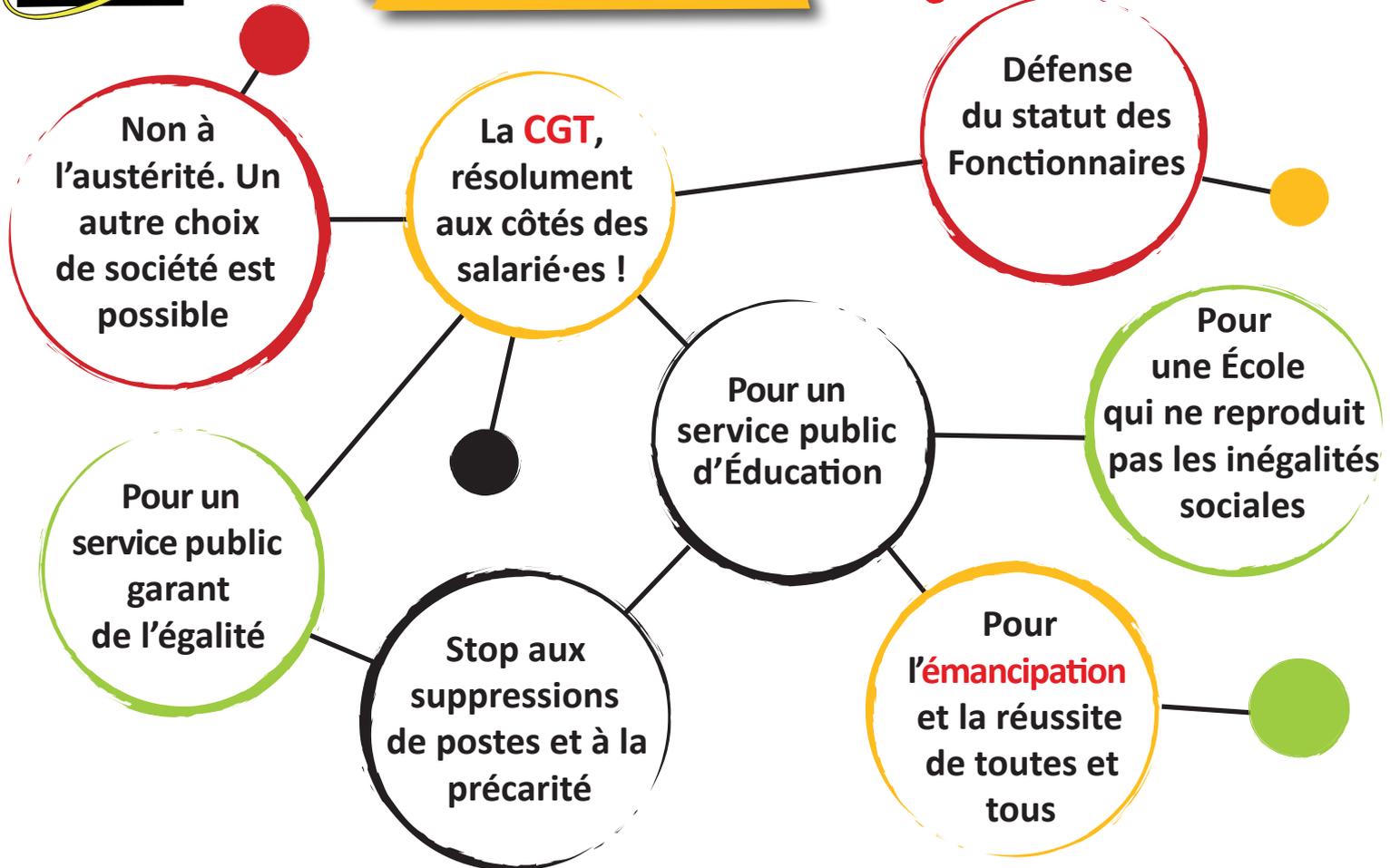


ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE



AUGMENTER NOS SALAIRES !

- 🔊 Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- 🔊 augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- 🔊 abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- 🔊 Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- 🔊 lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- 🔊 mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

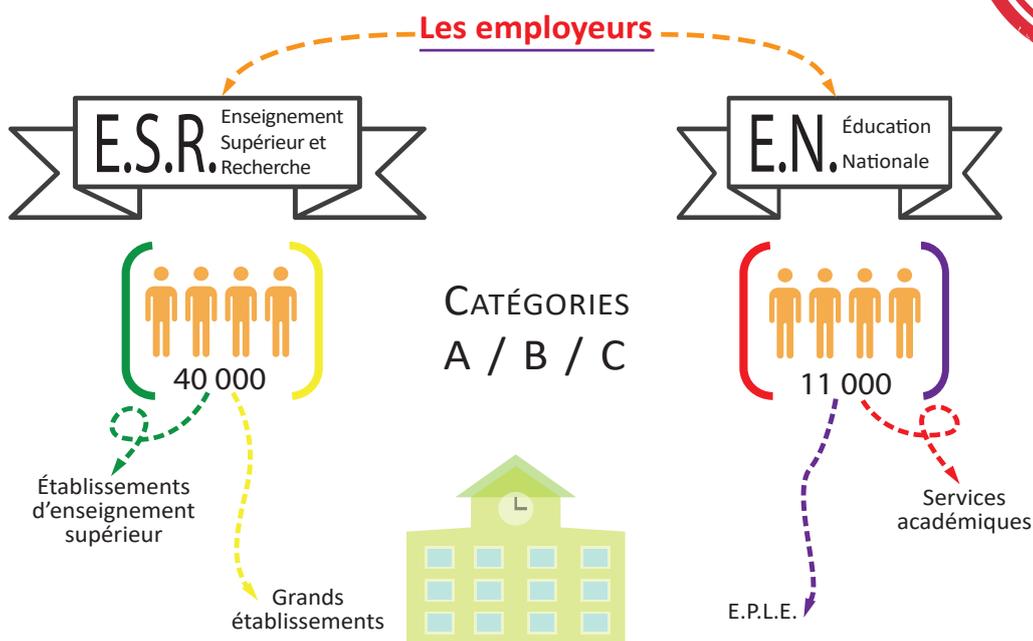
AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- 🔊 Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- 🔊 des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- 🔊 des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- 🔊 Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- 🔊 des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- 🔊 reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

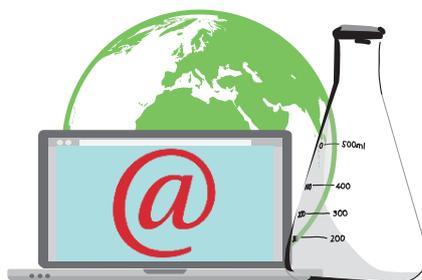
Les personnels ITRF de l'Éducation nationale sont membres à part entière de la communauté éducative et leurs missions sont inscrites dans le code de l'Éducation.



Comme tous les personnels de la Fonction publique, ils subissent une perte du pouvoir d'achat, des suppressions de postes et des attaques contre leur statut.

L'annonce de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires n'est pas compatible avec les besoins réels du service public et plus particulièrement celui de l'Éducation nationale.

Des salaires de misère : le PPCR, son report et le gel du point d'indice ont infligé aux personnels une perte de pouvoir d'achat de près de 6%.



L'annualisation du temps de travail implique des semaines de près de 43 heures, par exemple, pour les personnels de laboratoire.

Les taux de promotions sont très faibles au regard du nombre de promovables quelle que soit la catégorie.

LA CGT Éduc'Action revendique :

- la création de postes ITRF dans les collèges, les lycées généraux, technologiques et professionnels et les services des rectorats et du ministère ;
- la création d'une filière laboratoire au sein de l'Éducation nationale, avec la mise en place d'une délégation de gestion par le ministère de l'Éducation nationale, permettant des contingents de promotion dédiés ;
- la requalification des ATRF sous valorisé-es avec le reclassement immédiat en Principal 2ème classe ;
- le salaire minimum de 1800 euros ;
- les 32h hebdomadaires ;
- la mise en place d'une véritable médecine de prévention avec un suivi pour les personnels exposés aux produits CMR pendant leur carrière sans oublier le document unique et les registres de santé au travail dans les établissements.